

AFFAIRES PHARES

2025



Liste des affaires recommandées
par le Jurisconsulte et
approuvées par le Bureau

**Cour européenne
des droits de l'homme**

Janvier 2026



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



NOTE

Une sélection des affaires les plus importantes traitées par la Cour (dénommées « affaires phares ») est effectuée chaque trimestre par le Bureau, sur recommandation du jurisconsulte (voir le titre I, chapitres II et III, du [règlement de la Cour](#) sur les rôles respectifs du Bureau et du jurisconsulte). Cette liste comprend la sélection des affaires phares pour 2025.

Les affaires sont répertoriées selon les articles et mots-clés pertinents de la Convention, puis présentées par État défendeur et nom des requérants. Elles sont également répertoriées sous le niveau d'importance « Affaires phares » dans la base de données HUDOC sur la jurisprudence de la Cour.

Sauf mention contraire, toutes les références renvoient à des arrêts de chambre. Les affaires de Grande Chambre, qu'elles aient donné lieu à une décision ou à un arrêt, sont signalées par la mention « [GC] ». Les décisions sont signalées par la mention « (déc.) ».

Les arrêts de chambre non encore « définitifs » au sens de l'article 44 de la Convention sont signalés par la mention « (non définitif) ». En cas de renvoi d'un arrêt non définitif devant la Grande Chambre conformément à l'article 43, l'arrêt en question ne sera pas inclus dans la présente liste.

Pour des informations complémentaires sur le mode de citation de la jurisprudence de la Cour, veuillez consulter [ce document](#).

Article 44 § 2 – Arrêts définitifs

L'arrêt d'une chambre devient définitif

- a) lorsque les parties déclarent qu'elles ne demanderont pas le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre ; ou
- b) trois mois après la date de l'arrêt, si le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre n'a pas été demandé ; ou
- c) lorsque le collège de la Grande Chambre rejette la demande de renvoi formulée en application de l'article 43.

Article 43 – Renvoi devant la Grande Chambre

1. Dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêt d'une chambre, toute partie à l'affaire peut, dans des cas exceptionnels, demander le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre.
2. Un collège de cinq juges de la Grande Chambre accepte la demande si l'affaire soulève une question grave relative à l'interprétation ou à l'application de la Convention ou de ses protocoles, ou encore une question grave de caractère général.
3. Si le collège accepte la demande, la Grande Chambre se prononce sur l'affaire par un arrêt.

Sommaire

<u>AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR ARTICLE</u>	<u>4</u>
<u>AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR ÉTAT DÉFENDEUR</u>	<u>17</u>
<u>AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR REQUÉRANT</u>	<u>19</u>

Affaires présentées par article

ARTICLE 1

JURIDICTION DES ÉTATS

Confinement d'un citoyen tunisien à bord d'un navire de croisière italien chargé de le réacheminer vers Tunis à la suite d'une décision de refus d'entrée des autorités italiennes : *juridiction et responsabilité de l'État défendeur*

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16, 29 avril 2025

[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

Juridiction de l'État défendeur sur les zones de l'est de l'Ukraine sous contrôle des séparatistes et sur les zones sous contrôle des forces armées russes après l'invasion de 2022 ; à l'égard des griefs relatifs aux attaques militaires menées par les séparatistes ou les forces armées russes sur le territoire ukrainien ; à l'égard des actions de ses autorités sur le territoire souverain russe

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC], n° 43800/14 et al., 9 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Saisine par la requérante du Tribunal fédéral d'une action civile contre la sentence du Tribunal arbitral du sport ayant engendré un lien juridictionnel avec la Suisse au regard de l'article 6 de la Convention

Semenya c. Suisse [GC], n° 10934/21, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Absence de juridiction concernant des mauvais traitements supposément infligés en 2004 à des ressortissants irakiens par des soldats danois participant à la force militaire multinationale autorisée par les Nations unies en Irak, au cours d'une opération de recherche et d'arrestation postérieure au transfert de souveraineté au gouvernement provisoire

Abdulaal Naser et autres c. Danemark, n° 46571/22, 21 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RESPONSABILITÉ DES ÉTATS

Confinement d'un citoyen tunisien à bord d'un navire de croisière italien chargé de le réacheminer vers Tunis à la suite d'une décision de refus d'entrée des autorités italiennes : *juridiction et responsabilité de l'État défendeur*

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16, 29 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Juridiction de l'État défendeur sur les zones de l'est de l'Ukraine sous contrôle des séparatistes et sur les zones sous contrôle des forces armées russes après l'invasion de 2022 ; à l'égard des griefs relatifs aux attaques militaires menées par les séparatistes ou les forces armées russes sur le territoire ukrainien ; à l'égard des actions de ses autorités sur le territoire souverain russe

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC], n°s 43800/14 et al., 9 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 2

OBLIGATIONS POSITIVES

VIE

Manquement à l'obligation de réagir avec diligence au phénomène de pollution systématique, persistante depuis plusieurs décennies, généralisée et à grande échelle qui touche la région de Campanie (« *Terra dei Fuochi* ») et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des requérants : *Violation*

Cannavacciuolo et autres c. Italie, n°s 51567/14 et al., 30 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 3

TORTURE

Absence de juridiction concernant des mauvais traitements supposément infligés en 2004 à des ressortissants irakiens par des soldats danois participant à la force militaire multinationale autorisée par les Nations unies en Irak, au cours d'une opération de recherche et d'arrestation postérieure au transfert de souveraineté au gouvernement provisoire : *Article 3 (volet matériel) incompatible ratione personae*

Abdulaal Naser et autres c. Danemark, n° 46571/22,
21 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

TRAITEMENT INHUMAIN

TRAITEMENT DÉGRADANT

Conditions du réacheminement d'un citoyen tunisien vers Tunis durant sept jours à bord d'un navire de croisière italien, à la suite du refus d'entrée décidé par la police aux frontières italiennes : *irrecevable*

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16, 29 avril 2025

[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

Absence de juridiction concernant des mauvais traitements supposément infligés en 2004 à des ressortissants irakiens par des soldats danois participant à la force militaire multinationale autorisée par les Nations unies en Irak, au cours d'une opération de recherche et d'arrestation postérieure au transfert de souveraineté au gouvernement provisoire : *Article 3 (volet matériel) incompatible ratione personae*

Abdulaal Naser et autres c. Danemark, n° 46571/22,
21 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Défaillances dans le cadre juridique et son application relativement à l'utilisation de projectiles à impact cinétique par la police aux fins de la dispersion d'une manifestation devant le bâtiment du Parlement : *Violation*

Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20 et al.,
11 décembre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ENQUÊTE EFFECTIVE

Réaction des autorités d'enquête et de poursuite à des allégations de viol n'ayant pas satisfait à l'obligation positive qui incombaît à l'État d'appliquer en pratique les dispositions du droit pénal pertinentes en menant une enquête et des poursuites effectives : *Violation*

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

EXPULSION

Allégations d'un refoulement depuis la région d'Évros en Grèce vers la Turkiye, par une requérante turque, suffisamment convaincantes et établies au-delà de tout doute raisonnable dans le contexte d'une pratique systématique de refoulement établie : *Violation*

A.R.E. c. Grèce, n° 15783/21, 7 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Requérant afghan, mineur non accompagné, n'ayant pas apporté un commencement de preuve de sa présence en Grèce et de son refoulement vers la Turkiye depuis l'île de Samos dans le contexte d'une pratique systématique de refoulement établie : *irreceivable*

G.R.J. c. Grèce (déc.), n° 15067/21, 7 janvier 2025

[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

OBLIGATIONS POSITIVES

Réaction des autorités d'enquête et de poursuite à des allégations de viol n'ayant pas satisfait à l'obligation positive qui incombaît à l'État d'appliquer en pratique les dispositions du droit pénal pertinentes en menant une enquête et des poursuites effectives : *Violation*

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

État défendeur ayant manqué d'appliquer effectivement un système pénal apte à réprimer les actes sexuels non consentis par des mineures : *Violation*

L. et autres c. France, n° 46949/21 et al., 24 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 6

Article 6 § 1 (civil)

PROCEDURE DICIPLINAIRE

Défaut de garantie d'impartialité dans une procédure disciplinaire engagée contre une procureure par la présidente de la Cour de cassation, après que celle-ci eut mené l'enquête disciplinaire préliminaire et examiné la demande de récusation formée contre elle par la procureure : *Violation*

Tsatani c. Greece, n° 42514/16, 14 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

DROITS ET OBLIGATIONS DE CARACTÈRE CIVIL

Absence d'examen particulièrement rigoureux du Tribunal fédéral contre la sentence du Tribunal arbitral du sport ayant rejeté la plainte d'une athlète professionnelle présentant des différences du développement sexuel contre un Règlement non étatique l'obligeant à réduire son taux naturel de testostérone pour participer à compétitions internationales dans la catégorie féminine : *Violation*

Semenya c. Suisse [GC], n° 10934/21, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

PROCÈS ÉQUITABLE

Procédure disciplinaire contre un agent public ayant conduit à sa révocation après qu'il eut supposément été incité par un agent de l'État infiltré à accepter un pot-de-vin dans le cadre d'un test d'intégrité professionnelle : *Violation*

Cavca c. République de Moldova, n° 21766/22, 9 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Absence d'examen particulièrement rigoureux du Tribunal fédéral contre la sentence du Tribunal arbitral du sport ayant rejeté la plainte d'une athlète professionnelle présentant des différences du développement sexuel contre un Règlement non étatique l'obligeant à réduire son taux naturel de testostérone pour participer à compétitions internationales dans la catégorie féminine : *Violation*

Semenya c. Suisse [GC], n° 10934/21, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Condamnation du requérant à la suite de conversations à caractère explicitement sexuel avec un policier qui s'était fait passer pour une jeune fille de douze ans sur un forum de discussion en ligne : *non-violation*

Helme c. Estonie, n° 3023/22, 7 octobre 2025 (non définitif)

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

TRIBUNAL INDEPENDANT

TRIBUNAL IMPARTIAL

Défaut de garantie d'impartialité dans une procédure disciplinaire engagée contre une procureure par la présidente de la Cour de cassation, après que celle-ci eut mené l'enquête disciplinaire préliminaire et examiné la demande de récusation formée contre elle par la procureure : *Violation*

Tsatani c. Greece, n° 42514/16, 14 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 8

OBLIGATIONS POSITIVES

Réaction des autorités d'enquête et de poursuite à des allégations de viol n'ayant pas satisfait à l'obligation positive qui incombaient à l'État d'appliquer en pratique les dispositions du droit pénal pertinentes en menant une enquête et des poursuites effectives : *Violation*

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Utilisation par un membre du Parlement de son privilège parlementaire pour révéler, en prenant la parole à la Chambre, l'identité du requérant, laquelle était protégée par une injonction provisoire de confidentialité dans l'attente de l'issue d'un procès : *non-violation*

Green c. Royaume-Uni, n° 22077/19, 8 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

État défendeur ayant manqué d'appliquer effectivement un système pénal apte à réprimer les actes sexuels non consentis par des mineures : *Violation*

L. et autres c. France, n° 46949/21 et al., 24 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Utilisation par un membre du Parlement de son privilège parlementaire pour révéler, en prenant la parole à la Chambre, l'identité du requérant, laquelle était protégée par une injonction provisoire de confidentialité dans l'attente de l'issue d'un procès : *non-violation*

Green c. Royaume-Uni, n° 22077/19, 8 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Obligation procédurale de mener en temps utile et de bonne foi une évaluation des incidences sur l'environnement adéquate, complète et fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles durant le processus d'autorisation de l'exploration pétrolière : *non-violation*

***Greenpeace Nordic et autres c. Norvège, n° 34068/21,
28 octobre 2025 (non définitif)***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RESPECT DE LA VIE FAMILIALE

Obligation procédurale de mener en temps utile et de bonne foi une évaluation des incidences sur l'environnement adéquate, complète et fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles durant le processus d'autorisation de l'exploration pétrolière : *non-violation*

***Greenpeace Nordic et autres c. Norvège, n° 34068/21,
28 octobre 2025 (non définitif)***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Juridictions internes ordonnant le retour de deux enfants de Finlande en Russie en vertu de la Convention de La Haye après leur déplacement par leur père : *non-violation*

***Z et autres c. Finlande, n° 42758/23, 16 décembre 2025
(non définitif)***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RESPECT DE LA CORRESPONDANCE

Transfert et utilisation, dans une procédure relevant du droit de la concurrence, de données régulièrement obtenues au moyen d'une mise sur écoute téléphonique réalisée dans le cadre d'une enquête pénale : *non-violation*

***Ships Waste Oil Collector B.V. et autres c. Pays-Bas [GC],
n°s 2799/16 et al., 1 avril 2025***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 10

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Recours injustifié et disproportionné à la force par la police contre des journalistes pendant la dispersion d'une manifestation devant le bâtiment du Parlement : *Violation*

***Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20 et al.,
11 décembre 2025***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Sanction disciplinaire prononcée par le Conseil supérieur de la magistrature à l'encontre d'un juge ayant publié deux messages sur sa page Facebook : *Violation*

Danileț c. Roumanie [GC], n° 16915/21, 15 décembre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 11

LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE

Recours injustifié et disproportionné à la force par la police pendant la dispersion d'une manifestation devant le bâtiment du Parlement : *Violation*

***Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20 et al.,
11 décembre 2025***

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 14

DISCRIMINATION

« Victimation secondaire » d'une mineure alléguant avoir subi des actes sexuels non-consentis du fait de son exposition par les autorités nationales à des propos culpabilisants, moralisateurs et véhiculant des stéréotypes sexistes : *Violation*

L. et autres c. France, n°s 46949/21 et al., 24 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Confirmation par les juridictions internes du licenciement de la requérante, décidé selon elle en représailles à une action qu'elle avait engagée, avec succès, pour discrimination fondée sur le sexe en raison du montant de sa rémunération : *Violation*

Ortega Ortega c. Espagne, n° 36325/22, 4 décembre 2025 (non définitif)

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 33

REQUÊTE INTERÉTATIQUE

Violations multiples, flagrantes et sans précédent de la Convention en Ukraine résultant de la destruction de l'avion qui assurait le vol MH17 ainsi que de nombreuses pratiques administratives

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC], n°s 43800/14 et al., 9 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 34

REQUÊTES INDIVIDUELLES

Absence de base valable qui permettrait à la Cour de s'abstenir d'examiner une partie des griefs formulés par les requérants sous l'angle des articles 3 (volet matériel), 10 et 11

Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20 et al., 11 décembre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

VICTIME

Qualité de victime des requérants individuels et qualité des associations requérantes pour agir (*locus standi*) au nom de leurs membres en ce qui concerne les dangers pour la santé découlant de l'exposition à la pollution de la *Terra dei Fuochi* : *irrecevable en ce qui concerne les associations requérantes et les requérants individuels ne résidant pas dans les communes officiellement reconnues comme touchées*

Cannavacciuolo et autres c. Italie, n°s 51567/14 et al., 30 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Griefs de discrimination tirés de l'incapacité de voter pour les candidats de son choix lors des élections législatives et présidentielles à cause d'une combinaison de critères ethniques et territoriaux s'analysant en une *actio popularis* : exception préliminaire accueillie

Kovačević c. Bosnie-Herzégovine [GC], n° 43651/22, 25 juin 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Qualité de victime des requérants individuels et qualité pour agir des organisations requérantes en ce qui concerne des griefs relatifs aux effets sur le climat de l'octroi d'autorisations d'exploration pétrolière : *irrecevable pour ce qui est des requérants individuels ; reconnaissance de la qualité pour agir des organisations requérantes*

**Greenpeace Nordic et autres c. Norvège, n° 34068/21,
28 octobre 2025 (non définitif)**

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

LOCUS STANDI

Qualité de victime des requérants individuels et qualité des associations requérantes pour agir (*locus standi*) au nom de leurs membres en ce qui concerne les dangers pour la santé découlant de l'exposition à la pollution de la *Terra dei Fuochi* : *irrecevable en ce qui concerne les associations requérantes et les requérants individuels ne résidant pas dans les communes officiellement reconnues comme touchées*

**Cannavacciuolo et autres c. Italie, n° 51567/14 et al.,
30 janvier 2025**

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Qualité de victime des requérants individuels et qualité pour agir des organisations requérantes en ce qui concerne des griefs relatifs aux effets sur le climat de l'octroi d'autorisations d'exploration pétrolière : *irrecevable pour ce qui est des requérants individuels ; reconnaissance de la qualité pour agir des organisations requérantes*

**Greenpeace Nordic et autres c. Norvège, n° 34068/21,
28 octobre 2025 (non définitif)**

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 35

Article 35 § 1

ÉPUISEMENT DES VOIES DE RE COURS INTERNES

RE COURS INTERNE EFFECTIF

Recours disponibles en droit italien pour un citoyen tunisien ayant fait l'objet d'une décision de refus d'entrée à la frontière maritime italienne se plaignant d'une privation de liberté illégale à bord du navire italien l'ayant réacheminé vers Tunis : *irreceivable*

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16, 29 avril 2025

[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

Article 35 § 3

REQUÊTE ABUSIVE

Comportement hautement répréhensible de la part du requérant lors de la procédure devant la Grande Chambre : *exception préliminaire accueillie*

Kovačević c. Bosnie-Herzégovine [GC], n° 43651/22, 25 juin 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 41

SATISFACTION ÉQUITABLE

Octroi au gouvernement requérant d'une somme pour préjudice moral, au profit des victimes identifiées de multiples violations de la Convention constatées dans l'arrêt au principal

Géorgie c. Russie (IV) (satisfaction équitable), n° 39611/18, 14 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 46

Article 46 § 2

MESURES GÉNÉRALES (ARRÊT PILOTE)

État défendeur tenu prendre des mesures générales pour remédier au problème de la pollution de la *Terra dei Fuochi* dans un délai de deux ans à compter du jour où l'arrêt sera devenu définitif

Cannavacciuolo et autres c. Italie, n°s 51567/14 et al.,
30 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

EXÉCUTION DE L'ARRÊT

MESURES INDIVIDUELLES

État défendeur devant, sans délai, libérer ou renvoyer en toute sécurité toutes les personnes privées de liberté sur le territoire occupé et coopérer à la mise en place d'un mécanisme destiné à assurer l'identification de tous les enfants transférés d'Ukraine vers la Russie ou vers le territoire contrôlé par la Russie ainsi que la réunion de ces enfants avec leur famille ou leurs tuteurs légaux

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC], n°s 43800/14 et al., 9 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 1 DU PROTOCOLE 1

Article 1 § 1

RESPECT DES BIENS

Annulation de contrats conclus entre des sociétés privées et l'État pour l'achat de tests de dépistage de la COVID 19 et restitution par les sociétés concernées d'une part substantielle des sommes perçues, considérées comme ayant été versées en trop par l'État : *non-violation*

UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis c. Lituanie, n°s 46264/22 et 50184/22, 7 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ARTICLE 3 DU PROTOCOLE 1

LIBRE EXPRESSION DE L'OPINION DU PEUPLE

Fin prématurée du mandat de parlementaire du requérant ordonnée par son parti à la suite de son retrait du groupe parlementaire formé par ce dernier : *Violation*

Tomenko c. Ukraine, n° 79340/16, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Absence alléguée d'enquête sur des allégations crédibles d'ingérence hostile de la Russie dans les élections démocratiques du Royaume-Uni et de mise en place d'un cadre légal effectif visant à protéger les électeurs contre cette ingérence : *non-violation*

Bradshaw et autres c. Royaume-Uni, n° 15653/22, 22 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

DROIT À DES ÉLECTIONS LIBRES

Fin prématurée du mandat de parlementaire du requérant ordonnée par son parti à la suite de son retrait du groupe parlementaire formé par ce dernier : *Violation*

Tomenko c. Ukraine, n° 79340/16, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

CHOIX DU CORPS LÉGISLATIF

Fin prématurée du mandat de parlementaire du requérant ordonnée par son parti à la suite de son retrait du groupe parlementaire formé par ce dernier : *Violation*

Tomenko c. Ukraine, n° 79340/16, 10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Décisions électorales ayant annulé à trois reprises la nomination du requérant aux fonctions de député après qu'il fut arrivé en deuxième position sur une liste de candidats ayant postulé à un siège délaissé avant le début de la législature : *Violation*

Georgios Papadopoulos c. Chypre, n° 21454/21, 9 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Legal summary](#)

Affaires présentées par État défendeur

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Kovačević c. Bosnie-Herzégovine [GC],
n° 43651/22, 25 juin 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

FINLANDE

Z et autres c. Finlande, n° 42758/23,
16 décembre 2025 (non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

CHYPRE

Georgios Papadopoulos c. Chypre,
n° 21454/21, 9 octobre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

FRANCE

L. et autres c. France, n°s 46949/21 et al.,
24 avril 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

GÉORGIE

Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20
et al., 11 décembre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

DANEMARK

Abdulaal Naser et autres c. Danemark,
n° 46571/22, 21 octobre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ESPAGNE

Ortega Ortega c. Espagne, n° 36325/22,
4 décembre 2025 (non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

A.R.E. c. Grèce, n° 15783/21, 7 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

G.R.J. c. Grèce (déc.), n° 15067/21,
7 janvier 2025
[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

ESTONIE

Helme c. Estonie, n° 3023/22, 7 octobre 2025
(non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Tsatani c. Grèce, n° 42514/16,
14 octobre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ITALIE

Cannavacciuolo et autres c. Italie,
n° 51567/14 et al., 30 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16,
29 avril 2025
[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

LITUANIE

UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis c. Lituanie, n° 46264/22 et 50184/22,
7 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Cavca c. République de Moldova, n° 21766/22,
9 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

NORVÈGE

Greenpeace Nordic et autres c. Norvège,
n° 34068/21, 28 octobre 2025 (non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

PAYS-BAS

Ships Waste Oil Collector B.V. et autres c. Pays-Bas [GC], n° 2799/16 et al.,
1 avril 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ROUMANIE

Danileț c. Roumanie [GC], n° 16915/21,
15 décembre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

ROYAUME-UNI

Green c. Royaume-Uni, n° 22077/19,
8 avril 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Bradshaw et autres c. Royaume-Uni,
n° 15653/22, 22 juillet 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

RUSSIE

Géorgie c. Russie (IV) (satisfaction équitable),
n° 39611/18, 14 octobre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC],
n° 43800/14 et al., 9 juillet 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

SUISSE

Semenya c. Suisse [GC], n° 10934/21,
10 juillet 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

UKRAINE

Tomenko c. Ukraine, n° 79340/16,
10 July 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Affaires présentées par requérant

A

Abdulaal Naser et autres c. Danemark,
n° 46571/22, 21 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

A.R.E. c. Grèce, n° 15783/21, 7 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

G

Géorgie c. Russie (IV) (satisfaction équitable),
n° 39611/18, 14 octobre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Georgios Papadopoulos c. Chypre,
n° 21454/21, 9 octobre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

B

Bradshaw et autres c. Royaume-Uni,
n° 15653/22, 22 juillet 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Green c. Royaume-Uni, n° 22077/19,
8 avril 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Greenpeace Nordic et autres c. Norvège,
n° 34068/21, 28 octobre 2025 (non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

C

Cannavacciulo et autres c. Italie,
n° 51567/14 et al. , 30 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

G.R.J. c. Grèce (déc.), n° 15067/21,
7 janvier 2025.
[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

Cavca c. République de Moldova, n° 21766/22,
9 janvier 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Helme c. Estonie, n° 3023/22, 7 octobre 2025
(non définitif)
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

D

Danileț c. Roumanie [GC], n° 16915/21,
15 décembre 2025
[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

K

Kovačević c. Bosnie-Herzégovine [GC],
n° 43651/22, 25 juin 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

T

Tomenko c. Ukraine, n° 79340/16,
10 July 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

L

L. et autres c. France, n°s 46949/21 et al.,
24 avril 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Tsaava et autres c. Géorgie [GC], n°s 13186/20
et al., 11 décembre 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

M

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16,
29 avril 2025

[Décision](#) | [Résumé juridique](#)

U

*UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis
c. Lituanie*, n°s 46264/22 et 50184/22,
7 janvier 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

O

Ortega Ortega c. Espagne, n° 36325/22,
4 décembre 2025 (non définitif)

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Ukraine et Pays-Bas c. Russie [GC],
n° 43800/14 et al., 9 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

S

Semenya c. Suisse [GC], n° 10934/21,
10 juillet 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

X

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)

Z

Z et autres c. Finlande, n° 42758/23,
16 décembre 2025 (non définitif)

[Arrêt](#) | [Résumé juridique](#)